

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ إِنَّا لَا نُضِيعُ أَجْرَ مَنْ أَحْسَنَ عَمَلًا.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:

إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يُحِبُّ إِذَا عَمِلَ أَحَدُكُمْ عَمَلًا أَنْ يُتْقِنَهُ.

TOUTE CHOSE A UNE MORALE

Chers musulmans !

Dans cette vie, chacun d'entre nous dispose d'une activité et effectue une tâche différente. Certains d'entre nous sont des fonctionnaires, d'autres sont des responsables ; certains d'entre nous sont des employés, d'autres sont des employeurs. Ce qui nous rend précieux aux yeux d'Allah (s.w.t.) n'est ni notre profession ni notre position sociale, mais notre foi, nos adorations, notre noble caractère et la conscience de nos responsabilités.

Chers croyants !

Notre Seigneur Tout-Puissant dit dans le Coran : « **Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver qui de vous est le meilleur en œuvre, et c'est Lui le Puissant, le Pardonneur.** »¹ Comme indiqué dans le verset, l'exemplarité et l'excellence dans l'accomplissement et la réalisation de son travail ou de ses responsabilités est l'une des caractéristiques qu'un croyant devrait avoir. En effet, l'Islam nous enjoint à une éthique et à une morale dans le travail. Au cœur de cette moralité se trouvent la véracité et l'honnêteté, la confiance et la loyauté, ainsi que la sensibilité au halal et au haram. L'essence de cette morale réside dans le fait de ne pas prendre ce que l'on ne mérite pas et de respecter les droits des particuliers et du collectif. L'esprit de cette moralité vise à rendre notre pays plus fort dans tous les domaines de la vie et de contribuer à la paix, au bonheur et à la prospérité de notre nation. L'objectif de cette moralité est d'utiliser la connaissance, la science et la technologie au profit de l'humanité, de faire prévaloir la justice et le bien et de prévenir la cruauté et le mal.

Chers musulmans !

Notre Prophète (s.a.s) a dit dans l'un de ses hadiths : « **En vérité, Allah aime lorsque l'un de vous fait un travail qu'il le fasse parfaitement.** »² Nous devons donc nous attacher de tout cœur à ce hadith et nous efforcer de rendre justice à notre travail. Nous devons travailler dur pour gagner notre subsistance halal. Nous devons considérer d'une part la sueur de notre travail comme sacrée et d'autre part notre travail comme une confiance qui nous est accordée. Nous ne devons pas, par exemple, endommager les biens et le matériel du lieu de travail où nous gagnons notre vie. Également, Nous ne devons pas utiliser les opportunités accordées au travail pour nos intérêts personnels.

Chers croyants !

Dans l'Islam, tout comme le travail et le travailleur, l'employeur aussi est soumis à une morale à suivre. Notre Prophète (s.a.s.) a dit : « **Donnez au salarié son salaire avant que sa sueur ne sèche.** »³ Si nous sommes employeurs, nous devons prendre ce hadith comme devise et payer le salaire de nos travailleurs intégralement et à temps. Par ailleurs, nous ne pouvons pas les priver de leurs droits sociaux. Ensuite, nous devons être sensibles à la sécurité de nos employés au travail et considérer leur santé comme la nôtre. Enfin, non seulement nous devons éviter toutes les attitudes et les comportements qui nuisent à la vie de nos employés et surtout nous devons leur offrir la possibilité de se reposer et d'accomplir leurs adorations.

Chers musulmans !

Selon l'Islam, le secteur public est aussi soumis à une moralité. Tout d'abord, nous devons savoir que le droit public est le droit du peuple dans son ensemble. Que nous soyons fonctionnaires ou responsables, nous devons remplir correctement nos devoirs et nos responsabilités. Nous devons rester fidèles envers notre État et servir notre peuple avec gentillesse et sourire. Nous devons respecter méticuleusement la justice et ne pas nous écarter de la droiture, de la bonté et de la vérité. Nous ne devons jamais oublier l'avertissement de notre Seigneur Tout-Puissant qui dit : « **...Quiconque fraudera, viendra avec ce qu'il fraudera, au Jour de la Résurrection...** »⁴

Chers croyants !

Il existe une vie éternelle qui est l'au-delà où nous serons tenus responsables et rendrons des comptes de ce que nous avons fait sur terre et où nous serons pleinement récompensés. Prenons donc les mesures nécessaires dans notre entreprise et notre vie professionnelle. Ne soyons ni trompeurs ni trompés. Gagnons légalement notre argent et dépensons-le légalement. Soyons attentifs aux droits des personnes et du collectif. Faisons attention à ne pas mettre des aliments illicites dans notre bouche. N'oublions pas que travailler dur pour répondre à nos besoins et à ceux de notre famille par des moyens halals et légitimes est aussi un acte d'adoration.

Je termine mon sermon avec la bonne nouvelle suivante de notre Seigneur Tout-Puissant : « **Ceux qui croient et font de bonnes œuvres... vraiment Nous ne laissons pas perdre la récompense de celui qui fait le bien.** »⁵

¹ Sourate al-Mulk (La royauté), 67/2.

² Bayhâqî, *Shu'ab al-Îmân*, IV/334.

³ Ibn Maja, *K. al-Ruhoûn*, 4.

⁴ Sourate Âl-Imrân (Famille d'Imran), 3/161.

⁵ Sourate al-Kahf (La caverne), 18/30.